l'opcommerce
Opérateur de compétences

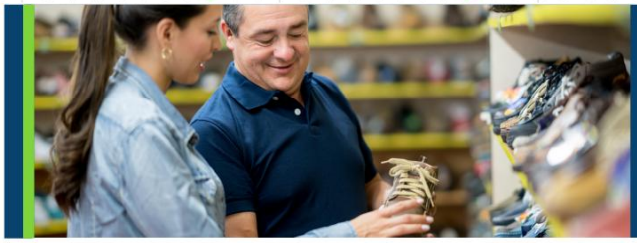

BRANCHE DU COMMERCE
SUCCURSALISTE
DE LA CHAUSSURE
CCN 3120 – IDCC 468

CRITÈRES DE PRISE EN CHARGE*

Dernière mise à jour le 0405/2026

Cliquez sur le dispositif de votre choix

SOMMAIRE

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

RECONVERSION OU PROMOTION PAR L'ALTERNANCE (PRO-A)

FORMATION DU TUTEUR / MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

RÈGLES PRUDENTIELLES DE PRISE EN CHARGE

SYNTHÈSE DES CRITÈRES DE PRISE EN CHARGE

Les demandes de prise en charge de vos formations doivent être saisies sur votre portail Web Services Entreprises (voir CGG) https://entreprise.lopcommerce.com/forconet/

* *dans la limite des ressources disponibles de la branche. Ces critères sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année.*

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Cadre général

Pour consulter la fiche pratique, rendez-vous sur https://www.lopcommerce.com/documents-a-telecharger/?folder=1795-Fiches+pratiques

Choisissez la catégorie Juridique/Règlementaire puis « Fiche pratique Contrat de professionnalisation ».

Cadre spécifique de la branche

Durée du contrat

La durée du contrat de professionnalisation en CDD ou de l'action de professionnalisation en CDI peut être portée au maximum à 24 mois pour :

- → les personnes sorties du système éducatif sans qualification professionnelle reconnue ;
- → toute formation ou parcours professionnalisant nécessitant une formation de 24 mois permettant à son bénéficiaire d'acquérir un diplôme, un titre à finalité professionnelle, un CQP, ou une qualification reconnue dans les classifications de la convention collective de branche.

Article 4 - Accord du 19 juin 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie

Durée de l'action de formation

La durée des actions d'évaluation, de personnalisation du parcours de formation, d'accompagnement externe et de formation dont bénéficie le titulaire du contrat pourra être portée au-delà de la limite légale de 25 %, pour les actions visant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle, un CQP, une qualification reconnue par la CPNEFP, ou une qualification reconnue dans les classifications de la convention collective de branche, notamment lorsque un référentiel l'exige.

Article 4 - Accord du 19 juin 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie

Rémunération de l'alternant

Sauf dispositions contractuelles plus favorables, le salarié perçoit, pendant la durée du CDD ou de l'action de professionnalisation du CDI, une rémunération minimale calculée en fonction de son âge et de son niveau de formation.

Rémunérations minimales

Niveau	< 21 ans		21 ans à 25 ans		≥ 26 ans	
	1ère année	2e année	1ère année	2e année	1ère année	2e année
< Bac professionnel ou niveau IV	60 % SMIC	65 % SMIC	70 % SMIC	75 % SMIC	≥ SMIC ou 85 % SMIC pour autant qu'elle soit supérieure	
≥ Bac professionnel ou niveau IV	70 % SMIC	75 % SMIC	80 % SMIC	85 % SMIC		

Article 4 - Accord du 19 juin 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie

Prise en charge des **diplômes et des titres professionnels** actifs enregistrés dans le RNCP

ACTION DE FORMATION

- → Diplôme <= à Bac +2 : 15 €/h
- → Diplôme >= à Bac +3 : 18 €/h
- → Titre RNCP : 20 €/h

Le taux horaire forfaitaire couvre tout ou partie des frais pédagogiques, des rémunérations et charges sociales légales et conventionnelles des stagiaires, ainsi que des frais de transport et d'hébergement (Article D6332-85)

FORMATION DU TUTEUR

- → Financement des coûts pédagogiques à hauteur de 15 € / h, dans la limite de 14 heures.

EXERCICE DE LA FONCTION TUTORALE

- → 120 €/mois *(345 euros pour les tuteurs de plus de 45 ans)* pendant 2 mois.

Prise en charge des qualifications reconnues dans les classifications d'une **CCN**

ACTION DE FORMATION

- → 20 €/h

Le taux horaire forfaitaire couvre tout ou partie des frais pédagogiques, des rémunérations et charges sociales légales et conventionnelles des stagiaires, ainsi que des frais de transport et d'hébergement (Article D6332-85)

FORMATION DU TUTEUR

- → Financement des coûts pédagogiques à hauteur de 15 € / h, dans la limite de 14 heures.

EXERCICE DE LA FONCTION TUTORALE

- → 120 €/mois *(345 euros pour les tuteurs de plus de 45 ans)* pendant 2 mois

Prise en charge des **CQP de branche ou interbranche**

ACTION DE FORMATION

- → CQP I Vendeur Conseil en Magasin : 25 €/h
- → CQP I Agent Logistique : 25 €/h

Le taux horaire forfaitaire couvre tout ou partie des frais pédagogiques, des rémunérations et charges sociales légales et conventionnelles des stagiaires, ainsi que des frais de transport et d'hébergement (Article D6332-85)

FORMATION DU TUTEUR

- → Financement des coûts pédagogiques à hauteur de 15 € / h, dans la limite de 14 heures.

EXERCICE DE LA FONCTION TUTORALE

- → 120 €/mois *(345 euros pour les tuteurs de plus de 45 ans)* pendant 2 mois

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Cadre général

Pour consulter la fiche pratique, rendez-vous sur https://www.lopcommerce.com/documents-a-telecharger/?folder=1795-Fiches+pratiques

Choisissez la catégorie Juridique/Règlementaire puis « Fiche pratique Contrat d'apprentissage ».

Cadre spécifique de la branche

Prise en charge

ACTION DE FORMATION

→ Consulter les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage de votre branche sur le site de France Compétences (https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/referentiels-et-bases-de-donnees) *

FORMATION DU TUTEUR

→ Financement des coûts pédagogiques à hauteur de 15 € / h, dans la limite de 14 heures.

EXERCICE DE LA FONCTION TUTORALE

→ 150 €/mois pendant 1 mois

* Si la certification visée n'apparaît pas dans ce référentiel, conformément à l'arrêté du 31 août 2022, les valeurs d'amorçage suivantes seront appliquées :

→ Certification de niveau 3 (CAP, BEP,…)	5.470 €
→ Certification de niveau 4 (BAC,…)	5.621 €
→ Certification de niveau 5 (BTS, DUT,…)	6.000 €
→ Certification de niveau 6 (Licence,…)	6.000 €
→ Certification de niveaux 7&8 (Master,…)	7.000 €

PERIODE DE RECONVERSION

Cadre général

Pour consulter la fiche pratique, rendez-vous sur https://www.lopcommerce.com/documents-a-telecharger/?folder=1795-Fiches+pratiques

Prise en charge des certifications actives enregistrées dans le RNCP ainsi que des CQP

Cette prise en charge peut être complétée, notamment par le CPF du salarié.

Section 4 : Financement (Article L6324-10)

Sanction	PEC
CQP de Branche / Autres CQP	**9,15 €/h**
RNCP	**15,00 €/h**

FORMATION DU TUTEUR / MAITRE D'APPRENTISSAGE

Le tuteur peut bénéficier d'une préparation à sa fonction, voire d'une formation spécifique

FORMATION DU TUTEUR

→ Financement des coûts pédagogiques à hauteur de 15 € / h, dans la limite de 14 heures.

Article 6 - Accord du 19 juin 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie

PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIES

Cadre général

Pour consulter la fiche pratique, rendez-vous sur https://www.lopcommerce.com/documents-a-telecharger/?folder=1795-Fiches+pratiques

Choisissez la catégorie Juridique/Règlementaire puis « Fiche pratique Plan de développement des compétences ».

Cadre spécifique de la branche

Dispositif **Compétences +**

L'Opcommerce accompagne l'effort de formation pour des projets d'entreprise employant moins de 50 salariés dont la déclinaison en termes de formation nécessite un effort financier réel et motivé. Chaque branche professionnelle fixe les critères de prise en charge.

PRISE EN CHARGE POUR LES ENTREPRISES EMPLOYANT MOINS DE 50 SALARIES

Budget annuel : 2.500 €, comprenant

- → L'action de formation à l'exclusion des formations nécessaires à l'exercice des missions des membres du CSE en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail
- → Salaires plafonnés, conformément au décret n° 2018-1342, à 14,50 €/h
- → Frais annexes, selon les plafonds ci-dessous :
  - Restauration : Plafond de 18 € en région et de 23 € en Ile-de-France
  - Hébergement : Plafond de 100 € en région et de 130 € en Ile-de-France
  - Transport : Plafond de 0,30 € / km incluant les frais de parking et de péage

Dispositif **Click & Form**

Click & Form est une plateforme Internet proposant des formations sélectionnées par l'Opcommerce, à des tarifs négociés auprès des organismes de formation.

Seules les entreprises de moins de 50 salariés peuvent bénéficier de ce catalogue.

https://clickandform.lopcommerce.com/

Les coûts pédagogiques sont intégralement pris en charge par l'Opcommerce dans la limite de 3 inscriptions par entreprise et par an, dans la limite des fonds alloués par la branche du Commerce succursaliste de la Chaussure.

Au-delà de 3 inscriptions, la plateforme reste accessible en lecture seule, sans la possibilité de passer commande.

.

RÈGLES PRUDENTIELLES DE PRISE EN CHARGE

Pour consulter la version complète des Conditions Générales de Gestion 2026 :
https://www.lopcommerce.com/entreprise/conditions-generales-de-gestion/

SYNTHESE DES CRITERES DE PRISE EN CHARGE

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le taux horaire de prise en charge est un forfait

Qualification visée	Diplôme <= à Bac +2	Diplôme >= à Bac +3	Titre RNCP	Classification d'une CCN	CQP I Vendeur Conseil en Magasin	CQP I Agent Logistique
Taux de prise en charge	15 €/h	18 €/h	20 €/h	20 €/h	25 €/h	25 €/h
Exercice de la fonction tutorale (EFT)	120 € par mois *(345 euros pour les tuteurs de plus de 45 ans)* pendant 2 mois					
Formation Tuteur	Financement des coûts pédagogiques à hauteur de 15 €/h, dans la limite de 14 heures.					

Pour plus de détails et compléments d'information, consulter la fiche complète

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Prise en charge	EFT	Formation Maître d'apprentissage
Consulter les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage de votre branche sur le site de France Compétences (https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/referentiels-et-bases-de-donnees).	150 € par mois pendant 1 mois	15 €/h, dans la limite de 14 heures

Pour plus de détails et compléments d'information, consulter la fiche complète

PERIODE DE RECONVERSION

Sanction	PEC
CQP de Branche / Autres CQP	**9,15 €/h**
RNCP	**15,00 €/h**

Pour plus de détails et compléments d'information, https://www.lopcommerce.com/documents-a-telecharger/?folder=1795-Fiches+pratiques

FORMATION DU TUTEUR / MAITRE D'APPRENTISSAGE

Financement des coûts pédagogiques à hauteur de 15 € / h, dans la limite de 14 heures.

Pour plus de détails et compléments d'information, consulter la fiche complète

PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIES

	Entreprise de moins de 11 salariés	Entreprises de 11 à 49 salariés
Compétences +	2.500 € par entreprise et par an dans la limite des fonds disponibles	
Click & Form	3 inscriptions par entreprise et par an dans la limite des fonds disponibles	

Pour plus de détails et compléments d'information, consulter la fiche complète